



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

347^e séance

 Jeudi 29 novembre 2012, à 10 heures
New York

Président : M. Diallo (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président : Nous tenons aujourd'hui une séance extraordinaire à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977.

J'ai l'insigne honneur et le plaisir d'accueillir M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne; M. Vuk Jeremić, Président de l'Assemblée générale; M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; M. Salam Fayyad, Premier Ministre de l'Autorité palestinienne; M. Ahmet Davutoğlu, Ministre des affaires étrangères de la Turquie; M. Hardeep Singh Puri, Président du Conseil de sécurité et Représentant permanent de l'Inde; M. Palitha T. B. Kohona, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés et Représentant permanent de Sri Lanka; et M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Je souhaite également la bienvenue aux représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des organisations de la

société civile, ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui ont répondu à l'invitation du Comité à cette séance extraordinaire. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Roger Waters, auteur-compositeur-interprète et membre fondateur des Pink Floyd, qui a aimablement accepté de venir nous lire le message des organisations de la société civile qui s'intéressent activement à la question de Palestine.

Je vais maintenant faire une déclaration au nom du Comité.

En procédant à l'ouverture officielle de cette séance solennelle, nous avons encore tous à l'esprit la nouvelle tragédie qui vient de frapper Gaza et ses alentours. À maintes occasions, nous avons appelé l'attention du Conseil de sécurité sur le danger dont est porteuse la situation dans les territoires, sans que la communauté internationale n'ait su trouver, à temps, les ressorts d'une nouvelle impulsion pour la relance de la paix.

Le Comité a condamné avec fermeté les violentes attaques que l'armée israélienne a lancées contre Gaza, qui endure déjà tant de souffrances. Le Comité a également dénoncé, tout aussi fermement, les tirs aveugles de roquettes effectués depuis Gaza. Jamais la paix n'a été aussi indispensable pour tous les peuples de la région, et pourtant jamais elle n'a semblé aussi inaccessible.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

12-61648 (F)



Document adapté



Merci de recycler



Nous voici réunis une fois de plus à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Célébrée à la date anniversaire de l'adoption du plan de partage de l'ONU de 1947, elle nous invite à faire une rétrospective des décennies passées durant lesquelles presque tout a été vainement tenté pour instaurer une paix définitive. Les promesses de rendre justice à tous les peuples de la sous-région, y compris le peuple palestinien, s'étiolent année après année, à la grande détresse des 5 millions de réfugiés qui attendent toujours, dans l'exil, une solution à leur sort tragique.

L'année 1967 a marqué le début de l'occupation israélienne, qui dure depuis bientôt 50 ans. Dans les années 90, les accords d'Oslo ont suscité l'espoir en jetant les bases d'une transition qui devait s'achever en l'an 2000. La Feuille de route du Quatuor prévoyait, pour sa part, que la solution des deux États serait effective en 2005 au plus tard. Rien de significatif n'a sanctionné ces échéances sur lesquelles les Palestiniens fondaient beaucoup d'espoir. Les initiatives de paix se sont évanouies les unes après les autres. Entre-temps, les implantations, peuplées au départ de quelques dizaines de colons, ont eu le temps de grossir jusqu'à atteindre plus d'un demi-million d'habitants, laissant de moins en moins d'espace pour le futur État palestinien.

Les Palestiniens se sentent trompés. Ils sont fatigués des promesses non tenues, tétanisés par les discours lénifiants, las d'attendre leur heure. Les Palestiniens ont besoin de leur propre État, ici et maintenant. Tous les ans, il leur est demandé d'être patients car la diplomatie internationale est sur le point de faire l'avancée décisive qui va changer leur vie. Ils ne veulent plus et ne peuvent plus attendre.

Les institutions publiques que les Palestiniens ont édifiées avec l'aide de la communauté internationale se délitent faute de moyens financiers. Le bouclage des territoires et le gel des avoirs fiscaux de l'Autorité palestinienne ont eu des conséquences désastreuses sur le fonctionnement de ces institutions. Nous voudrions saisir cette occasion pour exhorter les donateurs à continuer d'apporter leur aide et à l'intensifier de toute urgence.

Je voudrais à présent évoquer une question d'actualité, celle de l'admission de la Palestine à l'ONU en qualité d'État non membre observateur. Si quelques États Membres peuvent être dubitatifs sur l'intérêt du changement de stratégie des Palestiniens concernant la modification de leur statut à l'ONU, personne ne peut cependant contester la légitimité de leur démarche.

Le droit des Palestiniens à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale, dans leur propre État, est indéniable. L'Assemblée générale le confirme année après année à une écrasante majorité.

Je voudrais inviter tous les participants à examiner la nouvelle demande des Palestiniens en ayant à l'esprit tout ce que je viens de rappeler. L'ONU a des obligations immuables à l'égard de la question de Palestine; les États Membres aussi, certains plus que d'autres pour des raisons historiques. J'engage par ailleurs tous les participants à montrer leur solidarité en votant en faveur des quatre projets de résolution que je vais présenter cet après-midi à l'Assemblée générale au titre de la question de Palestine (A/67/L.17, A/67/L.18, A/67/L.19 et A/67/L.20).

Le Comité continuera de remplir la mission que lui a confiée l'Assemblée générale tant que les droits inaliénables du peuple palestinien ne seront pas intégralement respectés. Nous resterons mobilisés en faveur d'un règlement définitif du conflit fondé sur la solution des deux États, qui soit juste et pérenne et permette à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

J'ai à présent l'honneur de donner la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (parle en anglais) : Il y a 65 ans, l'Assemblée générale adoptait la résolution 181 (II), proposant la partition du territoire sous mandat en deux États. Soixante-cinq ans plus tard, cette vision d'une solution des deux États n'est malheureusement toujours pas concrétisée.

Au cours de ma dernière visite au Moyen-Orient, suite à l'escalade dangereuse de la violence dans la bande de Gaza et en Israël, j'ai pu constater une fois de plus les conséquences catastrophiques de cette absence d'un règlement définitif du conflit. Palestiniens et Israéliens m'ont parlé de la terreur de vivre dans la crainte de la prochaine attaque et du prochain bouleversement de leur vie quotidienne. Ils m'ont fait part de leur désespoir face à la perspective semble-t-il de plus en plus lointaine de vivre dans la dignité et le calme.

Le Moyen-Orient continue d'évoluer rapidement et profondément, et il est par conséquent plus urgent que jamais que la communauté internationale et les parties intensifient leurs efforts en faveur de la paix. La journée du 29 novembre revêt une grande importance pour les deux parties. Cette année, elle prend une

dimension supplémentaire du fait de la décision des dirigeants palestiniens de demander le statut d'État non membre observateur à l'Assemblée générale, laquelle se prononcera par vote sur la question dans le courant de la journée.

Les grandes lignes d'un accord sont claires. Nous les connaissons bien. Elles figurent dans les résolutions du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, y compris l'échange de territoires contre la paix, la Feuille de route et les accords existants entre les parties. Je tiens également à souligner l'importance de l'Initiative de paix arabe de 2002.

Ce qu'il faut maintenant, c'est faire preuve de volonté et de courage politiques. Les dirigeants doivent manifester un sens des responsabilités historique et définir une vision pour l'avenir. Israéliens et Palestiniens doivent rompre avec la mentalité à somme nulle et se lancer dans la voie d'un règlement pacifique. C'est le meilleur espoir qui existe pour les deux peuples. Il faut en particulier donner aux jeunes une raison d'espérer en l'avenir, et non de se résigner à la certitude d'un conflit prolongé.

Les questions liées au statut final ne pourront être réglées que par des négociations directes. La voie de la violence n'est pas la bonne. Elle ne mènera qu'à davantage de haine et d'amertume. Il reste encore beaucoup à faire pour créer les conditions qui permettront de reprendre des négociations crédibles et préserver la viabilité de la solution des deux États.

Il est indispensable de respecter le cessez-le-feu conclu le 21 novembre, qui a mis fin à plus d'une semaine de violences dévastatrices à Gaza et dans le sud d'Israël. Il ne doit plus y avoir de tirs de roquettes depuis Gaza, tirs que j'ai à maintes reprises condamnés. Rien ne saurait justifier les attaques aveugles contre des cibles civiles. Le règlement des questions toujours en suspens depuis l'adoption de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, il y a presque trois ans, ne saurait être reporté plus longtemps : mettre fin au bouclage, empêcher le trafic illicite d'armes et réaliser la réconciliation intrapalestinienne.

L'unité palestinienne à l'appui d'une solution des deux États négociée est indispensable en vue de rétablir une paix juste et durable et de créer un État palestinien à Gaza et en Cisjordanie. Il est tout aussi important de préserver et d'appuyer les résultats louables des efforts d'édification de la nation déployés par l'Autorité palestinienne.

La poursuite des activités de colonisation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, est contraire au droit international et à la Feuille de route. Ces activités doivent cesser. La communauté internationale n'acceptera pas les mesures prises unilatéralement sur le terrain et ne les laissera pas remettre en cause l'issue des négociations.

Je partage le sentiment général de profonde frustration devant le fait que la solution des deux États semble plus que jamais s'éloigner. Le coût de cette impasse s'alourdit à chaque jour qui passe et avec chaque occasion manquée.

C'est dans ce contexte marqué, hier comme aujourd'hui, par la complexité et la violence, que les Palestiniens ont décidé de demander le statut d'État non membre observateur à l'Assemblée générale. C'est aux États Membres de se prononcer sur cette demande. Il importe que tous ceux qui sont concernés le fassent de manière responsable et constructive.

Il faut s'efforcer de préserver les progrès louables accomplis par l'Autorité palestinienne sur le terrain et de relancer des négociations véritables. C'est le seul moyen de régler toutes les questions liées au statut permanent.

Notre priorité demeure d'entreprendre la tâche ardue qui consiste à établir la paix juste et durable souhaitée par des générations de Palestiniens et d'Israéliens – une paix qui mettra fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et garantira l'existence d'un État de Palestine indépendant, viable et souverain aux côtés d'un État d'Israël sûr.

Je demande à Israël et aux dirigeants palestiniens de redonner un nouveau souffle au processus de paix, actuellement au point mort. J'exhorte la communauté internationale à les aider à définir une voie politique crédible qui répondra aux aspirations légitimes des deux parties. Je m'engage à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

En cette Journée internationale, je compte sur tous les acteurs concernés pour qu'ils travaillent ensemble afin que la solidarité se traduise par des actions positives pour la paix.

Le Président : Je tiens à remercier le Secrétaire général de son importante déclaration. Je voudrais dire combien le Comité apprécie les efforts qu'il ne cesse de déployer pour régler la question de Palestine, comme l'a de nouveau démontré sa récente visite dans la région. Cette visite a contribué à la désescalade de la violence

à l'intérieur et autour de Gaza et à la conclusion d'un cessez-le-feu. Nous l'en remercions infiniment.

J'ai procédé à une légère entorse à la liste des orateurs pour ce matin. Le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Vuk Jeremić, aurait dû prendre la parole juste après moi. Je voudrais lui présenter mes excuses et je lui donne maintenant la parole.

M. Jeremić (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : En pareille occasion, j'accepte vos excuses, Monsieur le Président.

C'est pour moi un grand privilège que de participer à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien en cette date historique. Cette journée est particulièrement émouvante à titre personnel, en raison des origines de mes ancêtres. Ils ne sont plus avec nous, mais nous, nous sommes toujours aux côtés des Palestiniens et nous en sommes fiers. C'est un véritable honneur, Président Abbas, de vous avoir parmi nous aujourd'hui.

Je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de ses efforts dévoués et d'avoir convoqué la présente séance, comme il le fait chaque année depuis 1978.

La quête pour la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien est le plus ancien point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Près de 70 ans après l'adoption en séance plénière de la résolution 181 (II), en 1947, la solution des deux États ne s'est pas encore concrétisée. Des millions de Palestiniens continuent de vivre dans la pauvreté dans les innombrables camps éparpillés dans tout le Moyen-Orient. Je suis intimement convaincu qu'il s'agit de l'une des plus grandes injustices au monde. Cette situation est contraire au pilier central de la Charte des Nations Unies : créer un système international fonctionnel qui permette non seulement de prévenir les conflits, mais également de faire prévaloir la justice, et ce, en accordant les mêmes droits à toutes les nations et en leur reconnaissant une dignité égale.

Au début de mon mandat, j'ai appelé les États Membres à œuvrer de concert afin que la présente session de l'Assemblée générale entre dans l'histoire comme une session marquée au sceau de la paix. Aujourd'hui, alors que l'ONU célèbre officiellement la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je renouvelle cet appel.

Je sais à quel point le sentiment d'injustice peut être profond et justifié, mais s'en tenir exclusivement à ce sentiment ne permettra pas de clore le chapitre d'une époque marquée par l'animosité au Moyen-Orient. En cette période difficile, nous devons nous efforcer d'éviter les dissensions amères et persistantes et nous tenir à l'écart des appels à toujours plus de vengeance.

Les horreurs du passé façonnent inévitablement notre identité présente, mais, à moins d'être prêts à les dominer et, à terme, à les surmonter, l'avenir ne risque guère d'être différent.

Je suis convaincu qu'il est possible de trouver le courage nécessaire pour établir un dialogue malgré le clivage afin que les blessures puissent être pansées et que la région puisse enfin prospérer, dans la paix et la sécurité.

Ces dernières semaines, nous avons assisté à une nouvelle vague d'affrontements à Gaza. Je salue les vaillants efforts déployés par le Président égyptien, S. E. M. Mohamed Morsy; le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon; la Secrétaire d'État des États-Unis, M^{me} Hillary Rodham Clinton; et d'autres afin de faciliter la négociation d'une trêve. Cependant, le récent regain de violence nous rappelle le caractère urgent de la tâche qui doit maintenant être menée : la reprise de négociations pacifiques aboutissant à un règlement global de la question de l'existence d'un État palestinien. Les souffrances doivent cesser en Terre sainte.

Je remercie le Comité de continuer d'attirer l'attention de l'Assemblée générale et de l'ensemble du système des Nations Unies sur le sort tragique du peuple palestinien. Son travail de promotion constante des droits inaliénables de ce peuple et d'appui au processus de paix au Moyen-Orient demeure essentiel, de même que ses efforts de mobilisation de l'assistance internationale en faveur de ceux qui en ont le plus besoin. Dans quelques heures, l'Assemblée générale examinera un projet de résolution pour renouveler les mandats du Comité et des services compétents du Secrétariat. Elle va en outre se saisir pour la première fois d'un projet de résolution visant à accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur à l'ONU.

Cette journée sera historique. Quel que soit le résultat du vote, Palestiniens et Israéliens devront impérativement en faire une chance, une occasion de reprendre place à la table des négociations, avec l'appui actif de tous ceux qui peuvent contribuer à rapprocher les parties.

L'objectif doit être de rétablir des liens et de réaliser enfin ce qui avait été envisagé en 1947 : un règlement juste et global; une solution des deux États.

Pour terminer, je voudrais citer un grand poète ancien, et sa prière intemporelle de faire « que les fureurs de la guerre s'assoupissent, et laissent en repos la terre et l'onde » afin que, bientôt, l'État d'Israël puisse vivre en sécurité et que l'État de Palestine puisse occuper dans la dignité sa place légitime au sein de la communauté mondiale des nations.

Le Président : Le Comité apprécie votre rôle éminent, Monsieur Jeremić, dans la conduite des travaux de l'Assemblée générale sur la question de la Palestine. Nous apprécions véritablement votre leadership dans ce dossier particulier.

J'ai à présent l'honneur et le plaisir de donner la parole à S. E. M. Hardeep Singh Puri, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Inde et Président du Conseil de sécurité.

M. Hardeep Singh Puri (Président du Conseil de sécurité) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir invité, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, à prendre la parole à la présente célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité demeure attaché à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur la vision d'une région dans laquelle deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Le Conseil de sécurité reste également déterminé à parvenir à un règlement global des autres questions arabo-israéliennes et, à cet égard, rappelle ses précédentes résolutions pertinentes et souligne l'importance de l'Initiative de paix arabe.

Tout au long de l'année écoulée, la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, a continué de figurer en tête de l'ordre du jour du Conseil. Le Conseil est resté saisi de ces questions, a continué d'entendre les exposés mensuels sur cette situation présentés par le Coordonnateur spécial nommé par le Secrétaire général et par le Département des affaires politiques, et a régulièrement organisé des débats publics. Le Conseil de sécurité a également examiné cette question dans le cadre d'une réunion de haut niveau organisée en septembre sur le renforcement des

relations entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes (voir S/PV.6841). Suite aux hostilités qui ont récemment éclaté dans la bande de Gaza et en Israël, le Conseil de sécurité a également tenu une séance privée le 14 novembre.

La demande d'admission de la Palestine à l'ONU en tant que membre à part entière est une des grandes questions que le Conseil de sécurité et son Comité d'admission de nouveaux Membres ont examinées durant le dernier trimestre 2011. Le Conseil est resté saisi de cette question après l'adoption du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres (S/2011/705), en novembre 2011. Plus tôt cette année, le Conseil de sécurité a également débattu d'une invitation présentée au nom du Président Mahmoud Abbas et des dirigeants palestiniens pour que le Conseil de sécurité se rende dans la région.

Cette année, les membres du Conseil de sécurité ont fait part de leur inquiétude face à l'expansion des colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé, condamnée par nombre d'entre eux, les qualifiant d'illégales au regard du droit international ou d'illégitimes. Les membres ont également rappelé que de telles activités portaient atteinte aux efforts de paix et à la viabilité de la solution des deux États, et insisté sur la nécessité de respecter les obligations internationales à cet égard.

Malgré plusieurs initiatives bilatérales et multilatérales louables qui ont permis de faire quelques progrès notables, les membres du Conseil constatent avec regret que les pourparlers directs n'ont pas repris. Les membres du Conseil ont souligné maintes fois à quel point il était important que les négociations israélo-palestiniennes reprennent, et encouragé les deux parties à maintenir des échanges directs afin de préserver la dynamique positive en faveur de la reprise du dialogue et des négociations.

Les membres du Conseil demeurent préoccupés par la situation à Gaza et renouvellent leur appel à la mise en œuvre intégrale des résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009). Dans ce contexte, ils mettent l'accent sur la nécessité d'assurer un flux constant et régulier des personnes et des marchandises vers Gaza, de mettre un terme à la contrebande d'armes et de roquettes, et de veiller à la fourniture et à la distribution sans entrave de l'aide humanitaire partout dans Gaza. Les membres du Conseil continuent également d'exprimer leur préoccupation face aux tirs de roquettes depuis Gaza visant le sud d'Israël, que beaucoup ont condamné.

Dans une déclaration à la presse faite le 21 novembre (SC/10829), le Conseil s'est félicité de l'accord de cessez-le-feu conclu concernant la bande de Gaza afin de mettre durablement un terme aux hostilités qui ont éclaté dans la bande de Gaza et en Israël. Le Conseil a également exprimé son soutien sans faille à l'action que mène actuellement la communauté internationale pour consolider cet accord. Les membres du Conseil de sécurité ont en outre déploré les pertes civiles résultant de cette récente aggravation de la situation.

Les membres du Conseil ont pris acte des conclusions de la dernière réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, tenue le 23 septembre 2012. Lors de cette réunion, s'appuyant sur les rapports et recommandations des parties, de l'ONU, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et du Représentant du Quatuor, les donateurs ont une nouvelle fois confirmé leur analyse selon laquelle les institutions de l'Autorité palestinienne ont dépassé le seuil à partir duquel un État est réputé fonctionnel. Les membres du Conseil se sont félicités de cette évaluation positive et ont souligné qu'il était nécessaire de continuer de renforcer les institutions palestiniennes. Les membres du Conseil sont également conscients de l'importance de maintenir l'appui financier à l'Autorité palestinienne, compte tenu de sa situation financière très difficile.

Le Moyen-Orient a continué d'être le théâtre de changements historiques durant l'année écoulée. Les bouleversements survenus dans la région ont encore rappelé l'urgence de parvenir à un accord de paix mettant fin au conflit israélo-arabe, y compris le conflit israélo-palestinien, et répondant à toutes les demandes. Le Conseil de sécurité a donc appelé les Palestiniens et les Israéliens à saisir cette occasion pour conclure un règlement pacifique et définitif.

Le Conseil de sécurité forme l'espoir que – sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008), du mandat de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de la Feuille de route et des accords signés précédemment entre les parties – des efforts urgents seront faits dans l'optique d'un règlement global du conflit israélo-arabe. Une telle solution devrait mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et se traduire par l'émergence d'un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant dans la paix et la sécurité avec Israël et ses voisins.

Le Conseil de sécurité a reconnu le rôle essentiel du Quatuor dans les efforts visant à relancer le processus de paix au Moyen-Orient. En outre, il a reconnu l'importance de l'Initiative de paix arabe. Les membres du Conseil ont exprimé leur plein soutien à la poursuite des efforts du Quatuor et à ses déclarations, y compris celle du 23 septembre 2011 (SG/2178). Le Conseil exhorte les parties à travailler de manière constructive avec le Quatuor dans cette entreprise, et souligne que les actions unilatérales de l'une des parties ne sauraient préjuger du résultat des négociations et ne seront pas reconnues par la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité reste pleinement attaché à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, basée sur la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières convenues et reconnues. Les membres du Conseil ont souligné qu'un accord de paix entre Israéliens et Palestiniens et un règlement définitif de toutes les questions fondamentales ne peuvent résulter que de négociations directes. Les membres du Conseil ont également réitéré leur soutien à une solution convenue, juste et équitable à la question des réfugiés. Le Conseil de sécurité reste déterminé à s'acquitter de ses fonctions et à soutenir un processus de négociation crédible entre les parties, en vue de la conclusion rapide d'un accord de paix.

Enfin, le Conseil de sécurité salue les efforts louables des organisations et agences humanitaires sur le terrain, en particulier ceux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et de son personnel. Le Conseil encourage tous les membres de la communauté internationale à soutenir l'Office par des contributions financières indispensables à ce stade critique. Compte tenu de la situation critique sur le terrain et de la nécessité de réaliser des progrès dans le processus politique, le Conseil de sécurité restera saisi de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et continuera d'examiner la question périodiquement et d'assumer ses responsabilités conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question.

En conclusion, permettez-moi d'assurer tous les États Membres de l'attachement du Conseil de sécurité à l'objectif ultime qui est de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, et de réaliser le droit légitime et inaliénable du peuple palestinien à un État indépendant et démocratique.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri, Président du Conseil de sécurité, pour son importante déclaration. Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer les sincères remerciements du Comité pour la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil en novembre, un mois marqué par une crise grave dans la bande de Gaza.

Le Comité apprécie sincèrement la participation de S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, à cette importante réunion en cette occasion solennelle. Sa présence à New York sera sans aucun doute marquante dans l'histoire récente de l'Organisation des Nations Unies. Nous attendons avec impatience sa déclaration à l'Assemblée générale. Nous sommes prêts à soutenir la Palestine dans le vote sur un projet de résolution historique (A/67/L.28). Je peux l'assurer que le Comité continuera à œuvrer jusqu'à ce que le peuple palestinien exerce ses droits inaliénables et que la question de Palestine soit réglée sous tous ses aspects.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à S. E. M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne.

M. Malki (Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture d'une déclaration de S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« Au nom du peuple et des dirigeants palestiniens, j'ai l'honneur de m'adresser à la communauté internationale en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous nous réunissons à nouveau pour commémorer cette Journée et nous le faisons avec fierté. Nous sommes fiers de la résistance de notre peuple en dépit des nombreuses et longues décennies d'injustice, d'oppression et de misère, et fiers de l'appui vigoureux à la juste cause palestinienne émanant de tous les coins de la planète. Je réitère notre profonde gratitude à tous les États Membres, à la société civile et aux citoyens ordinaires du monde entier qui sont solidaires du peuple palestinien et accordent un soutien indéfectible à ses aspirations nationales légitimes, jouant ainsi un rôle essentiel qui nous a aidés à maintenir notre conviction que la paix et la justice sont possibles et finiront, un jour, par l'emporter.

Nous sommes très touchés par ce soutien historique et nous affirmons, en ce jour, que leur soutien est plus vital que jamais à ce stade décisif et critique. Nous leur demandons de rester fermement engagés en faveur de la paix, de l'état de droit et de la primauté du droit sur la force. Le moment est venu pour les États Membres de respecter les principes et les paroles qu'ils se sont engagés à défendre à maintes et maintes reprises. Il est grand temps de trouver la volonté politique d'agir résolument en accord avec les positions de longue date en faveur des droits inaliénables de notre peuple, y compris à l'autodétermination dans un État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, et en faveur d'un règlement pacifique, juste, globale et durable du conflit, pour lequel il n'existe manifestement pas de solution militaire.

Nous reconnaissons les nobles efforts des Nations Unies, de ses principaux organes et de ses institutions spécialisées, y compris en particulier ceux de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, vis-à-vis de la question de Palestine, conformément à la responsabilité permanente qui est celle des Nations Unies jusqu'à ce qu'une solution juste soit trouvée à tous les aspects de cette question. Nous exprimons notre gratitude pour les efforts de bonne volonté de S. E. M. Ban Ki-moon, et pour les efforts considérables déployés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en faveur de la réalisation des droits du peuple palestinien et d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien.

Nous sommes reconnaissants à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil des droits de l'homme et aux autres organes et organismes des Nations Unies pour les résolutions énergiques qu'ils ont adoptées et qui sont fermement ancrées dans le droit international, y compris le droit humanitaire et les droits de l'homme; qui ont préservé les droits du peuple palestinien au cours des décennies; qui traitent de toutes les facettes du conflit israélo-palestinien, y compris notamment les questions fondamentales des réfugiés de Palestine, du droit à l'autodétermination, du statut de Jérusalem, de la campagne de colonisation illégale israélienne et du blocus injuste contre notre peuple dans la bande de Gaza; et qui ont appelé à plusieurs

reprises à mettre fin à l'occupation militaire israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, conformément au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force et au principe "terre contre la paix".

En ce soixante-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale de 1947, qui partageait la Palestine mandataire en deux États, Israël et la Palestine, nous continuons à nous tourner vers l'Organisation des Nations Unies et à appeler la communauté internationale à faire respecter ce pacte conclu avec notre peuple pour lui permettre de vivre dans la liberté et la dignité dans sa patrie et d'agir dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans notre région.

À cet égard, nous soulignons qu'en vertu de la résolution 181 (II), il convient d'examiner avec bienveillance la demande d'admission de l'un ou l'autre de ces États comme Membre des Nations Unies, et rappelons en outre que l'admission d'Israël à l'ONU en 1949 s'accompagnait de deux conditions, à savoir l'engagement d'Israël d'appliquer la résolution sur le partage et concernant la création d'un État palestinien. Nous soulignons également que la résolution 194 (III) appelle, entre autres choses, au retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers et au paiement d'indemnités à titre de compensation.

Cette année, qui marque le 45^e anniversaire de la guerre de juin 1967 au cours de laquelle Israël a occupé par la force le reste du territoire de la Palestine historique, à savoir la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza, nous réaffirmons qu'il faut mettre fin à cette situation injuste. C'est pourquoi nous réitérons nos appels urgents à la communauté internationale pour qu'elle oblige Israël, Puissance occupante, à respecter ses obligations juridiques, les résolutions pertinentes et ses engagements internationaux. On ne peut pas continuer à laisser Israël agir en toute impunité comme s'il était au-dessus de la loi. Une action collective énergique s'impose afin de signifier clairement à Israël qu'il doit respecter la loi; que le temps est venu pour que cesse cette occupation illégale prolongée; et que le moment est venu de mettre en application la solution des deux États en créant un État de Palestine indépendant, souverain, démocratique,

viable et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967, et inaugurant ainsi une nouvelle ère de paix véritable et de coexistence entre nos peuples et dans notre région.

Il faut agir d'urgence parce qu'au vu des bouleversements que connaît la région dans son ensemble, la situation critique qui règne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est intenable et constitue une menace de déstabilisation, ce qui nous éloignerait encore de notre objectif commun, la paix. À cet égard, nous condamnons les récentes attaques israéliennes contre notre peuple dans la bande de Gaza et demandons protection pour notre peuple afin de prévenir la commission de tels crimes par la Puissance occupante. Nous exprimons de nouveau notre gratitude à tous ceux qui ont contribué à mettre fin à ces attaques, en particulier l'Égypte.

Les dirigeants palestiniens continuent de servir leur peuple et de respecter leurs obligations et engagements juridiques avec un sens élevé des responsabilités. Il ont toujours fait preuve de bonne volonté dans l'intérêt de la paix, réaffirmant à maintes reprises leur attachement aux paramètres du processus de paix, énoncés de longue date dans les résolutions du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor, ainsi qu'à la solution des deux États.

Pendant de nombreuses années, nous avons exprimé notre volonté de parvenir à une solution au conflit avec Israël qui garantisse relativement la justice et soit conforme aux résolutions et initiatives internationales, au moyen de la création de notre État palestinien – avec Jérusalem-Est pour capitale – sur 22 % seulement du territoire palestinien historique, et de parvenir à un règlement juste et concerté au problème des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III). Aujourd'hui, nous confirmons ces engagements et réaffirmons notre volonté. Même si nos espoirs s'amenuisent, et en dépit de la dégradation de la situation sur le terrain suite aux violations commises par Israël, nous restons attachés à la solution des deux États

et nous continuons de tendre la main en signe de paix.

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé, aux fins de son examen par l'Assemblée générale cet après-midi, une initiative politique, pacifique et multilatérale visant à accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous aurions préféré obtenir le statut de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, qui est notre droit légitime, juridique et historique, et ce pour quoi nous espérons que le Conseil de sécurité fera bientôt une recommandation favorable à l'Assemblée générale mais en attendant, nous prions les États Membres de voter par principe pour le projet de résolution (A/67/L.28) qui sera présenté aujourd'hui à l'appui du peuple palestinien, afin de manifester la reconnaissance de leur État et en tant qu'investissement pour la paix. Il s'agit en effet d'un effort positif et constructif visant à préserver la solution des deux États.

Aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous déclarons que nous sommes un peuple attaché à sa terre, et que nous le resterons. Nous voulons croire que tous ceux qui, de par le monde, ont une conscience et tous les États qui respectent la Charte des Nations Unies apporteront leur appui et leur contribution afin de permettre à notre peuple d'exercer son droit à l'autodétermination et de parvenir à l'indépendance dans son propre État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale. »

Le Président : Au nom de tous les participants, je voudrais remercier S. E. M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères de la Palestine, d'avoir lu le message que le Président Abbas a adressé au Comité à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Le Président de l'Assemblée générale, M. Vuk Jeremić; le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri, ont d'autres engagements. Je pense qu'il est juste de les libérer. Mais avant cela, je voudrais, au nom de tous ceux qui sont présents ici, les remercier d'avoir participé à cette séance capitale pour la vie du peuple palestinien. Je vais donc suspendre la séance pour cinq minutes.

La séance, suspendue à 11 h 10, est reprise à 11 h 20.

Le Président : J'ai à présent le plaisir de donner la parole à S. E. l'Ambassadeur Palitha Kohona, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

M. Kohona (Sri Lanka) (parle en anglais) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui en ma qualité de Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien à l'Assemblée générale souligne la volonté de la communauté internationale d'instaurer une paix globale au Moyen-Orient ainsi que sa responsabilité à cet égard. La paix au Moyen-Orient nous échappe depuis beaucoup trop longtemps, et le fait que nous ne parvenions pas à régler ce problème pressant fait rejallir une triste lumière sur l'humanité.

Il y a quelques semaines, j'ai présenté le quarante-quatrième rapport du Comité spécial portant sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé (A/67/424). Le Comité est profondément perturbé par la situation dans les territoires occupés. Au moment de notre visite, en juillet, à la lumière des témoignages recueillis par le Comité, nous avons estimé que la situation sur le terrain, en particulier à Gaza, était intenable et que la reprise de la violence était probable à moins que des mesures soient mises en place immédiatement afin d'améliorer les conditions. Les événements de ces dernières semaines semblent confirmer les conclusions du Comité.

La poursuite des démolitions de maisons et les déplacements de Palestiniens qui en résultent, le blocus de Gaza et la nécessité, en conséquence, de s'appuyer sur la contrebande pour survivre, nous ont amenés à une conclusion extrêmement préoccupante, à savoir que ces pratiques s'apparentent à une stratégie qui vise à forcer les Palestiniens à quitter leur terre ou à les marginaliser au point d'instaurer et de maintenir un système d'occupation permanente.

Le Comité est particulièrement préoccupé par la situation des enfants palestiniens détenus en Israël, qui ne bénéficient pas des garanties juridiques, judiciaires ou sociales élémentaires que leur accorde le droit

international. Entre 500 et 700 enfants palestiniens sont arrêtés chaque année. Le Comité a notamment été très troublé d'apprendre que 12 % de ces enfants sont soumis à l'isolement cellulaire.

Le Comité appelle Israël à adopter, comme l'y engagent ses obligations juridiques internationales, les recommandations relatives, entre autres, à l'arrestation, la détention et la condamnation des mineurs palestiniens, à la démolition d'habitations palestiniennes, aux actes de violence commis par des colons israéliens à l'encontre de Palestiniens et au blocus de Gaza. De même, le Comité demande aux groupes armés palestiniens de respecter le droit international humanitaire et de cesser leurs tirs aveugles de roquettes et de mortiers sur Israël.

Même si nous nous félicitons que les hostilités aient été suspendues la semaine dernière, nous savons que la situation demeure tendue à Gaza. La communauté internationale ne doit pas perdre de vue l'objectif suprême de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Les Palestiniens et les Israéliens pourraient jouir, en voisins, de la sécurité et de la paix grâce à une solution politique axée sur les droits de l'homme. Nous remercions vivement les pays qui, dans la région en particulier, ont joué un rôle clef en vue de la cessation des hostilités.

Le Président : Je remercie, au nom de tous les membres, l'Ambassadeur Kohona de son importante déclaration. Nous apprécions la contribution du Comité qu'il préside à nos séances ainsi que la participation active de son pays aux travaux de notre Comité, en qualité d'observateur.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à l'Ambassadeur Mohammad Khazae, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture du message du Mouvement des pays non alignés.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole, au nom du Mouvement des pays non alignés, à la séance tenue aujourd'hui en l'honneur de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous souhaitons montrer, une fois encore, notre solidarité avec le peuple palestinien et réfléchir sur la tragédie que vit ce peuple dans le cadre de l'occupation illicite de son territoire par Israël. Nous réaffirmons notre décision de redoubler d'efforts pour résoudre, de manière pacifique, juste et globale, la question de la Palestine, y compris la situation difficile de ses réfugiés, conformément aux normes et

aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés n'a cessé depuis toujours de faire entendre sa voix, dans de nombreuses instances internationales, à l'appui du peuple palestinien et de sa juste revendication : un État souverain et indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est. Dans ce contexte, les chefs d'État et de gouvernement des membres du Mouvement des pays non alignés ont une fois de plus passé en revue, à l'occasion du seizième sommet du Mouvement tenu en août à Téhéran, la grave situation qui règne sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en réitérant leur profonde préoccupation face aux souffrances du peuple palestinien assujéti à l'occupation militaire barbare et prolongée d'Israël. De même, ils se sont élevés contre le fait que les Palestiniens continuent d'être privés de leurs droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et au retour des réfugiés palestiniens dans leurs territoires, ainsi que le plein exercice de leur droit à un État souverain et indépendant.

Le Mouvement des pays non alignés salue les efforts du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que ceux que déploient avec beaucoup d'initiative le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et son Président, l'Ambassadeur Abdou Salam Diallo, en vue de faire appliquer les résolutions de l'ONU relatives à la question de Palestine. Malheureusement, malgré les efforts acharnés – et très appréciés – que déploie l'ONU face à la tragédie du peuple palestinien, que ce soit dans le cadre de l'assistance fournie par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ou par les diverses recommandations et résolutions adoptées à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, Israël, la Puissance occupante, continue de rejeter ces résolutions comme s'il était un État au-dessus des lois.

Nous regrettons qu'Israël persiste dans des politiques préjudiciables aux négociations sur les questions essentielles que sont le statut de Jérusalem, les colonies, les réfugiés, la sécurité et l'eau. Elles n'ont fait qu'exacerber, de nouveau, la situation sur le terrain, saper la confiance, accroître la défiance et faire obstacle à la reprise du processus de paix. Israël a poursuivi sa campagne illégale en vue de modifier la composition démographique, le statut juridique, les caractéristiques et la géographie du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, afin de faciliter l'annexion de fait de nouvelles terres palestiniennes. Israël a continué

également de commettre d'autres violations, telles que l'imposition de mesures de châtement collectif, la violation des droits de la population civile palestinienne, l'emprisonnement en masse et la détention administrative de Palestiniens, la démolition de routine de logements et le déplacement subséquent de Palestiniens, qui sont une source constante d'humiliations, de détresse et d'instabilité.

C'est dans la bande de Gaza que la situation est la plus grave, puisque près d'1,7 millions de Palestiniens y sont toujours prisonniers du blocus terrestre, aérien et maritime imposé par Israël. La dernière campagne militaire israélienne contre le peuple palestinien, dans la bande de Gaza en particulier, a été menée huit jours durant, du 14 au 21 novembre; elle aurait fait plus de 160 morts, dont des femmes et des enfants, parmi les Palestiniens et 1 200 blessés environ. Le Mouvement des pays non alignés déclare avec vigueur que cette campagne militaire constitue une grave violation du droit international, et notamment du droit international humanitaire, et singulièrement de la quatrième Convention de Genève et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Tout en exprimant sa grave inquiétude face à l'intensification des activités de peuplement israéliennes, le Mouvement des pays non alignés fait observer que la cessation complète par Israël de toute activité de peuplement, conformément au droit international humanitaire, s'impose en vue de créer des conditions permettant de sauver la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967. Le Mouvement des pays non alignés appelle à des mesures urgentes et concrètes de la part de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité, afin de contraindre la Puissance occupante à cesser complètement sa campagne de peuplement illégale et destructrice dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à respecter toutes ses obligations au titre du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève, des résolutions de l'ONU, de l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice (voir A/ES-10/273) ainsi que celles que lui impose, en ce sens, la Feuille de route.

Le Mouvement réitère sa vive préoccupation face à la dangereuse impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient et il appelle à déployer immédiatement des efforts concrets dans le sens d'un processus juste et crédible fondé sur les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les

résolutions du Conseil de sécurité, sur le mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, sur l'Initiative de paix arabe et sur la Feuille de route. Nous redisons que le processus de paix doit garantir la fin de l'occupation du territoire palestinien et des autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem-Est; l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination dans un État de Palestine indépendant, souverain et viable ayant pour capitale Jérusalem-Est; et une solution juste au sort des réfugiés palestiniens, fondée sur la résolution 194 (III).

À cet égard, le Comité pour la Palestine du Mouvement des pays non alignés s'est félicité de tous les efforts et initiatives visant à réaliser la solution des deux États et à rendre justice au peuple palestinien. Il souligne également l'importance de l'évolution de la situation qui a permis d'octroyer le statut d'État observateur à la Palestine, et exprime l'espoir que cette initiative multilatérale et pacifique – qui est conforme aux résolutions des Nations Unies sur la question de Palestine, y compris le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, et au consensus international sur la solution des deux États – contribuera à sauver les perspectives de paix.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés réitère son ferme soutien et sa solidarité avec le peuple palestinien et réaffirme son attachement indéfectible au rétablissement immédiat de ses droits inaliénables à exercer son autodétermination et sa souveraineté dans un État indépendant de Palestine, ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président : Je remercie chaleureusement M. Mohammad Khazaei, Représentant permanent de la République islamique d'Iran, qui vient de nous livrer un message au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous sommes tous témoins de l'appui constant que le Mouvement a toujours apporté à la cause palestinienne. Merci du renouvellement de ce soutien.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à la représentante de Djibouti, qui va délivrer le message de S. E. M. Mahmoud Ali Youssouf, Ministre des affaires étrangères de la République de Djibouti et Président en exercice du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique.

M^{me} Hassan (Djibouti) (parle en anglais) : J'ai le grand honneur de faire cette déclaration au nom du Ministre des affaires étrangères et de la coopération

internationale de Djibouti, S. E. M. Mahmoud Ali Youssouf, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), à l'occasion extraordinaire de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« Aujourd'hui, encore une fois, nous sommes réunis pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nouvelle affirmation de l'appui continu de la communauté internationale à la cause palestinienne et de sa solidarité avec le peuple palestinien. Au nom de l'OCI, je suis heureux d'exprimer notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies et à tous ses organes. Je tiens notamment à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, S. E. l'Ambassadeur Abdou Salam Diallo, pour leurs efforts et leurs initiatives inlassables en faveur de la cause palestinienne.

De l'avis de l'OCI, la communauté internationale a une responsabilité particulière envers le peuple palestinien qu'elle doit aider à réaliser ses droits nationaux à l'autodétermination, à la souveraineté et à un État indépendant dans les territoires occupés par Israël depuis 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et à trouver une solution juste au sort des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III). À cet égard, cet après-midi, la communauté internationale aura l'occasion et la responsabilité historiques de réaffirmer sa solidarité avec le peuple palestinien et de soutenir la juste cause des Palestiniens pour l'indépendance. Ces deux dernières décennies, les Palestiniens ont négocié intensément et en toute bonne foi avec Israël pour regagner leurs territoires et leurs droits inaliénables et vivre en paix et en sécurité. Malheureusement, aucun de ces objectifs légitimes n'a été atteint jusqu'à présent, et à court terme, aucun ne semble être à la portée des Palestiniens, compte tenu de la stratégie d'Israël consistant à changer constamment les règles du jeu.

Il est regrettable que, aujourd'hui même, en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, les perspectives de paix et de justice dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, soient remises en cause

par les politiques coloniales et les pratiques discriminatoires illégales de la Puissance occupante, Israël, qui continue de construire illégalement des colonies en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Et Israël bâtit également le mur de l'apartheid, limite l'accès des Palestiniens aux lieux de culte, laisse les colons israéliens commettre de plus en plus d'actes de violence contre des civils palestiniens, interdit la libre circulation des personnes et des biens et confisque un nombre croissant de maisons et de terres palestiniennes. Ces violations quotidiennes du droit international par Israël sont devenues des pratiques habituelles, qui minent systématiquement les perspectives d'une solution de deux États.

L'OCI est extrêmement préoccupée par la situation à Jérusalem-Est occupée, où la campagne de colonisation israélienne est des plus actives, et appelle à un arrêt complet de toutes les activités de colonisation, des fouilles, y compris près de Haram Al-Sharif, des démolitions de maisons, des révocations du droit de résidence et de la fermeture d'institutions palestiniennes dans la ville. Le groupe condamne le terrorisme, la violence et les provocations des colons israéliens extrémistes contre des civils palestiniens et leurs biens, y compris des maisons, des terres agricoles et des lieux saints musulmans et chrétiens, et met en garde que ces actions exacerbent les sensibilités religieuses, risquant ainsi d'aggraver la déstabilisation. La puissance occupante doit y mettre fin de toute urgence.

De plus, l'escalade de l'agression militaire d'Israël et le blocus illégal imposé à la bande de Gaza ne sont pas seulement une forme de punition collective contre les 1,5 million de Palestiniens de Gaza; ils sont également la perpétuation d'un crime de guerre contre l'humanité qui doit cesser. Dans la même veine, l'OCI appelle à nouveau la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, à assumer ses responsabilités et à prendre les mesures nécessaires pour que cesse de manière immédiate et permanente l'agression israélienne contre le peuple palestinien. Mettre fin à la souffrance du peuple palestinien n'a que trop tardé; il faut également lui assurer une protection et lui donner les moyens nécessaires de faciliter la

réhabilitation et la reconstruction de la bande de Gaza.

L'adhésion de la Palestine en tant que membre de plein droit à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en 2011, a constitué une reconnaissance internationale des droits des Palestiniens. Cette réalisation illustre de manière concrète et positive l'appui accordé aux aspirations légitimes du peuple palestinien. De même, l'évaluation positive faite par l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international de la mise en œuvre du Plan de l'Autorité nationale palestinienne élaboré en 2009 pour mettre sur pied les institutions d'un État palestinien indépendant dans un délai de deux ans est un nouveau signe fort indiquant que la Palestine est prête à devenir un État indépendant.

En conclusion, nous croyons qu'une paix durable entre Israël et la Palestine est une condition *sine qua non* pour que les deux peuples concentrent leurs énergies et leurs ressources au développement de leurs sociétés dans la paix, l'harmonie et la coexistence. L'OCI exprime toute sa solidarité avec le peuple palestinien et demande à nouveau instamment à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de permettre à la Palestine de devenir un État non membre observateur en votant cet après-midi pour le projet de résolution sur le statut de la Palestine à l'ONU (A/67/L.28). Accorder à la Palestine un statut diplomatique plus élevé, même s'il ne s'agit que d'une étape symbolique dans la réalisation des aspirations palestiniennes à un État, permettra de rapprocher d'un cran Israéliens et Palestiniens d'une solution durable fondée sur l'existence de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité. »

Le Président : Madame, j'aurais souhaité que vous soyez notre interprète auprès de S. E. M. Mahmoud Ali Youssouf, Ministre des affaires étrangères de la République de Djibouti et Président en exercice du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), et lui dire toute notre appréciation pour le soutien que l'OCI a toujours manifesté à la cause palestinienne.

À présent, j'ai le plaisir de donner la parole à S. E. M. Tété António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations

Unies, qui va lire un message au nom de l'Union africaine.

M. António (Union africaine) (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission de l'Union africaine, je voudrais tout d'abord saluer la présence ici de la délégation palestinienne, conduite par le Président Mahmoud Abbas, et vous transmettre, Monsieur le Président, l'expression de la très vive gratitude de la Commission pour la manière dont vous conduisez les travaux de cet important Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien afin de promouvoir la juste cause du peuple palestinien.

Ce jour marque une nouvelle page de l'histoire de notre célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Comme de coutume, nos déclarations renverront un fort sentiment d'unité et de solidarité envers le peuple palestinien, mais l'épreuve de vérité, s'agissant de cette unité, demeure le strict respect de la résolution 242 (1967), socle d'une solution juste, viable et durable. La date du 29 novembre revêt une signification particulière pour le peuple palestinien. C'est en ce jour en effet qu'en 1947, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), qui divisait le territoire connu sous le nom de Palestine mandataire en deux États : un État juif et un État arabe.

L'Union africaine, qui estime que la voie d'un règlement durable n'est pas un événement isolé mais un processus, n'a ménagé aucun effort pour rester ferme et cohérente dans la position adoptée lors des sommets successifs de l'Union africaine. En conséquence, à l'occasion de leur sommet de juillet de l'année dernière, les dirigeants africains, entre autres choses, ont réaffirmé leur soutien au règlement pacifique du conflit israélo-arabe, conformément aux principes du droit international et à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, en vue d'assurer la création d'un État palestinien indépendant et leur soutien total au peuple palestinien dans sa lutte légitime. Ils ont également réaffirmé leur soutien à la solution des deux États comme étant la seule option viable pour la coexistence pacifique entre l'État de Palestine et Israël.

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, dans sa décision EX.CL/Dec.652 (XIX), a également demandé à tous les États Membres, notamment à ceux qui siègent au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, de fournir leur appui à la Palestine en vue d'obtenir l'adhésion pleine et entière de l'État palestinien à l'Organisation des Nations Unies, conformément à la

ligne de démarcation de 1967 qui stipule que Jérusalem-Est en est la capitale, et à tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait de reconnaître l'État palestinien dans les plus brefs délais.

(l'orateur poursuit en français)

Les nombreuses décisions des sommets de l'Union africaine à cet égard démontrent bien que, de l'Organisation de l'unité africaine, hier, à l'Union africaine aujourd'hui, l'engagement de l'Afrique en faveur de la satisfaction des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à la création de son État indépendant avec pour capitale Jérusalem, a été et demeure une position politique procédant tout autant d'un devoir naturel de solidarité que de la fidélité des peuples africains à leur propre histoire.

Il est connu que le Moyen-Orient est la région du monde la plus proche de l'Afrique, que la Ligue des États arabes compte neuf membres de l'Union africaine et que 26 membres de l'Union africaine partagent la qualité de membre de l'Organisation de la conférence islamique avec les États arabes. À cet égard, la question palestinienne est toujours inscrite à l'ordre du jour des sommets de notre organisation continentale, auxquels a également toujours été invité le Président de l'Organisation de libération de la Palestine, puis le Président de l'Autorité palestinienne. De même, des résolutions de soutien à la lutte du peuple palestinien et des appels pressants à la communauté internationale, l'engageant à s'impliquer davantage dans la recherche d'une solution juste et équitable, ont également toujours sanctionné les débats des chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique.

Nous savons que beaucoup d'autres États et d'autres organisations internationales œuvrent dans le même sens que l'Union africaine et ses États membres. Nous notons aussi que le consensus international authentique qui s'est formé et affirmé au fil des ans quant à la position centrale de la question palestinienne dans la problématique du conflit du Moyen-Orient et quant à l'exigence de la création d'un État palestinien indépendant ne s'est toujours pas traduit dans les faits.

Des efforts importants mais toujours contrariés ont été déployés par la communauté internationale depuis le début du processus de paix israélo-palestinien en 1991. Mais les résultats de ces efforts sont encore très mitigés, en dépit de la Déclaration de principe issue de la Conférence de Madrid qui a conduit à l'acceptation par les Palestiniens des résolutions 242 (1967) et 338 (1973)

du Conseil de sécurité et la reconnaissance mutuelle entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël. D'autres pas qui ont été faits se sont malheureusement révélés être des réalisations imparfaites ou des étapes incomplètes, des Accords d'Oslo à l'Accord conjoint d'Annapolis de novembre 2007, qui a officialisé pour la première fois le règlement du conflit israélo-palestinien par le recours au principe de la solution des deux États séparés. Au surplus, la communauté internationale est régulièrement le témoin impuissant d'événements qui concourent à entretenir la tension et à provoquer l'escalade.

Nous sommes parfaitement conscients de la complexité des difficultés à surmonter pour régler le conflit israélo-palestinien et créer les conditions d'une paix juste, équitable et durable dans la région. En même temps, la situation actuelle étant intenable et ne servant les intérêts bien compris d'aucune partie, un sursaut salutaire de la communauté internationale est nécessaire et opportun pour amorcer une dynamique et éliminer les séquelles de la guerre afin d'induire un changement décisif qui engagera résolument la région sur la voie de la paix avec toutes les exigences et dans toutes les dimensions.

(l'orateur reprend en anglais)

Cet après-midi, l'Assemblée générale examinera la question du statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies. Sur cette question précise, les dirigeants africains, dans la déclaration qu'ils ont adoptée sur la Palestine au sommet de juillet dernier, ont souligné, tout en exprimant leur soutien, que la qualité de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies est un droit dont doivent jouir tous les États souverains et que l'adhésion à l'Organisation des Nations Unies et à tous ses programmes et institutions s'inscrit dans le cadre du processus de paix.

À l'heure où nous parlons, les souffrances humaines, la violence et la défiance qui dominent, depuis longtemps, dans les relations israélo-palestiniennes, restent prédominantes. Notre puissant témoignage de solidarité d'aujourd'hui doit se traduire en résultats tangibles sur le terrain, dans la région et au niveau des Nations Unies.

L'Union africaine demeure résolument solidaire du peuple palestinien dans sa quête pour donner corps à la solution des deux États. On ne saurait trop insister sur le rôle charnière que jouent le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et ce Comité.

Le Président : Je remercie infiniment l'Ambassadeur Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, d'avoir donné lecture du très important message de l'Union africaine. L'Union africaine est réputée pour la solidarité sans faille que ses membres ont toujours manifestée à la cause palestinienne. Aussi voudrais-je prier l'Ambassadeur Tête António d'être notre interprète auprès du Président de l'Union et de la Présidente de la Commission pour renouveler nos remerciements à l'Union africaine et à tous ses États membres.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Ahmed Fathalla, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message de M. Nabil Elaraby, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Fathalla (Ligue des États arabes) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole pour lire le message de S. E. M. Nabil Elaraby, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

(l'orateur poursuit en arabe)

« J'ai tout d'abord le plaisir, en ma qualité de Secrétaire général de la Ligue des États arabes, de saluer chaleureusement S. E. le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, les membres du Comité et tous les participants. Je salue également les efforts que déploie le Comité pour venir en aide au peuple palestinien et faire respecter son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

D'aucuns pourraient se demander pourquoi cette célébration intervient en ce jour précis. La date du 29 novembre a été choisie pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien en raison de l'importance qu'elle revêt aux yeux des Palestiniens. En effet, le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), qui appelait à la création de deux États. Or, l'État de Palestine n'a toujours pas vu le jour. L'Assemblée générale a choisi cette date pour donner à la communauté internationale l'occasion de se pencher sur le fait que la question palestinienne n'a pas encore été réglée faute de la volonté politique véritable de mettre en place une solution juste et globale. Elle

nous rappelle également que le peuple palestinien ne jouit pas encore de ses droits inaliénables, en vertu des résolutions de l'ONU, à savoir le droit à l'autodétermination sans intervention étrangère, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales et le droit des Palestiniens à retourner dans leurs foyers et sur leurs terres, qu'ils ont dû quitter parce qu'ils en ont été expulsés.

Tous ces droits sont consacrés par la Charte des Nations Unies. Cependant, parce qu'il n'est pas en mesure de les exercer, le peuple palestinien continue de subir les conséquences d'une injustice historique dans des conditions précaires marquées par des événements dangereux, du fait du refus obstiné d'Israël à réaliser la paix.

En dépit du consensus international qui fait de la solution des deux États la base d'un règlement pacifique devant mener à la création d'un État palestinien indépendant, d'un seul tenant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, Israël continue de mépriser et de violer les résolutions de l'ONU, la légitimité internationale et les instruments des droits de l'homme. Il poursuit sa politique de colonisation, qui a pour but d'annexer la terre de Palestine, et le Gouvernement protège les colons et couvre leurs actions, qui sont totalement injustifiables.

Les colons attaquent notamment des civils palestiniens, ils brûlent des copies du Coran et de la Bible et s'en prennent aux églises, aux mosquées et aux membres du clergé. En outre, plus de 4 000 prisonniers, parmi lesquels des femmes et des enfants, croupissent dans des conditions inhumaines dans les prisons israéliennes, pour certains depuis plus de 25 ans. Cette conduite démontre le racisme d'Israël et de ses colons. Elle change aussi la donne sur le terrain, met en péril la solution des deux États ainsi que toute possibilité réelle d'établir un État palestinien souverain. Israël continue par ailleurs ses actions unilatérales illégales pour judaïser Jérusalem-Est et ses environs, en modifier le caractère démographique, en réécrire l'histoire et y effacer l'héritage islamique et chrétien. Ces actions, qu'Israël commet en toute impunité, constituent des violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Je tiens à souligner la responsabilité qui incombe à l'ONU et à tous ses organes et organismes compétents de protéger le peuple palestinien et ses biens et de lui permettre d'accomplir sa destinée. L'Organisation doit également déployer tous les efforts possibles pour défendre le droit sacré et légitime des Palestiniens à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant.

Israël continue de commettre des agressions, notamment la récente attaque qui a visé la bande de Gaza et le blocus brutal dont sont victimes les Palestiniens dans ce territoire. Il continue de prendre des décisions et d'adopter des pratiques raciales dangereuses qui rappellent la politique d'apartheid qui avait cours en Afrique du Sud. Ces pratiques ont de profondes répercussions sur la vie de plus d'1,5 million de Palestiniens et leurs descendants depuis 1948. Elles constituent par ailleurs une tentative d'imposer et d'appliquer une politique de transferts et de déplacements forcés et de nier le droit des réfugiés palestiniens à retourner chez eux.

La Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, est un territoire occupé au regard du droit international et des résolutions de l'ONU. Les actions unilatérales menées par Israël dans les territoires arabes occupés sont donc nulles et non avenues et n'ont aucune valeur juridique en vertu de la résolution 252 (1968) du Conseil de sécurité du 21 mai 1968. Cette résolution stipule que toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, y compris l'expropriation de terres et de biens immobiliers, qui tendent à modifier le statut juridique de Jérusalem sont non valides et ne peuvent modifier ce statut. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, le Quatuor et ses membres influents, tout particulièrement les États-Unis, doit honorer ses responsabilités et mettre un terme à la stratégie du Gouvernement israélien consistant à éluder et à repousser tout effort pour parvenir à la paix et entamer des négociations véritables à cet effet.

Nous renouvelons le plein appui des États arabes à la position palestinienne, telle que l'a exposée le Président Mahmoud Abbas dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale le 23 septembre 2011 (voir A/66/PV.19),

et dans celle qu'il a prononcée le 27 septembre 2012 (voir A/67/PV.12), dans lesquelles il a appelé à la création de l'État indépendant de Palestine et exprimé sa volonté de poursuivre des négociations en vue de trouver une solution durable au conflit, conformément aux résolutions de l'ONU. Il a également appelé à la reprise immédiate des négociations sur la base du mandat défini par la légitimité internationale et à l'interruption totale des activités de colonisation. Sachant qu'Israël s'obstine à construire de nouvelles colonies, il n'est plus approprié ni acceptable de continuer à mener des négociations stériles, directes ou indirectes, qui sont une perte de temps et d'énergie et qui ne donnent lieu à aucun progrès sur le terrain. Le Gouvernement israélien est pleinement responsable de l'échec des négociations et des graves conséquences qu'il risque d'avoir, et ce, d'autant plus que plus de 10 ans se sont écoulés depuis l'adoption de l'Initiative de paix arabe au sommet arabe de Beyrouth en 2002.

La décision de la Palestine de demander le statut d'État non membre observateur s'inscrit dans la lignée des efforts arabes pour accroître les chances d'une paix juste et pour que la communauté internationale assume sa responsabilité à l'égard du peuple palestinien et affirme ses droits légitimes conformément aux objectifs de l'ONU. Le rôle joué par l'ONU en vue de trouver une solution véritable et concrète a été escamoté ces dernières années. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doivent donc adopter des positions et des résolutions par lesquelles ils confirment leur appui aux droits des peuples, du peuple palestinien en particulier, et respecter le principe fondamental sur lequel repose l'ONU : assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous invitons également l'Assemblée générale à adopter une résolution qui confère à la Palestine un statut renforcé d'État observateur jusqu'à ce que le Conseil de sécurité recommande dans les meilleurs délais, comme nous l'y encourageons, que la Palestine devienne Membre à part entière de l'ONU, conformément aux principes du droit international.

Je tiens également à affirmer qu'Israël ne peut continuer, au XXI^e siècle, de contrôler la destinée du peuple palestinien et de décider de son sort. Il doit prendre en compte la marche

de l'histoire et les évolutions actuelles dans la région arabe. L'avenir appartient aux peuples, et en particulier au peuple palestinien, qui ne cédera pas aux politiques dictées, d'autant qu'il a la volonté et la détermination nécessaires pour obtenir ses droits légitimes, même si cela doit prendre du temps et s'il doit surmonter les difficultés auxquelles il est confronté. La meilleure illustration en est la manière dont il a tenu tête à la dernière agression israélienne contre Gaza. Des dizaines de personnes âgées, de femmes et d'enfants sont morts en martyrs. Le peuple palestinien a enduré des souffrances et supporté de grands sacrifices. Ses infrastructures ont été détruites sous les coups d'une politique d'agression brutale. Mais sa résistance a été couronnée par une trêve conclue le 21 novembre, avec la médiation de l'Égypte.

Je me dois également, en cette occasion importante, de souligner la gravité de la situation au Moyen-Orient en raison de la violente agression menée contre Gaza par la machine de guerre israélienne, qui s'en prend aux civils, y compris les enfants, les femmes et les personnes âgées. Nous devons donc prendre conscience de la nécessité de mettre fin à l'occupation, qui constitue le problème principal, et de lever le blocus imposé au peuple palestinien en Cisjordanie et à Gaza afin que ce peuple puisse vivre dans la paix et la sécurité dans un État indépendant sur le territoire national de la Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

De même, je me dois de mentionner la visite effectuée le 20 novembre par une délégation de la Ligue des États arabes, composée du Secrétaire général, des ministres des affaires étrangères des États arabes et du Ministre turc des affaires étrangères, dans la bande de Gaza assiégée. Cette délégation a pu constater par elle-même l'ampleur considérable des dégâts causés par les bombardements israéliens qui ont frappé sans discrimination les Palestiniens. Je saisis la présente occasion pour exhorter les membres de la communauté internationale à assumer leurs responsabilités envers le peuple palestinien et à lui apporter toutes les formes d'aide nécessaires afin qu'il puisse vivre dans la paix, la sécurité et la stabilité, à l'instar de tous les peuples du monde. L'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, doit être à la hauteur de sa responsabilité de

garantir la paix et la sécurité internationales, qui sont mises à mal par les agressions israéliennes répétées. »

Le Président : Je remercie infiniment l'Ambassadeur Ahmed Fathalla pour l'important message qu'il vient de nous livrer. Par la même occasion, je le prie de bien vouloir transmettre à S. E. M. Nabil Elaraby, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, l'expression de la gratitude du Comité pour la solidarité que la Ligue des États arabes a toujours su manifester à l'endroit du peuple palestinien et de sa noble cause.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à M. Roger Waters, auteur, compositeur, interprète et membre fondateur des Pink Floyd, qui va faire une déclaration au nom des organisations de la société civile qui s'intéressent activement à la question de Palestine.

M. Waters (Tribunal Russell sur la Palestine) (*parle en anglais*) : Je remercie vivement les membres du Comité de me recevoir en ce moment de solidarité et de crise. Je suis musicien, pas diplomate, et je ne vais pas gaspiller cette précieuse occasion en me pliant aux mondanités du protocole. Je dirai simplement que les participants doivent tous être relativement las d'écouter les discours. Aussi, pendant que j'étais moi aussi assis à écouter, j'ai revu et abrégé mon assez long discours mais je crois que la version intégrale sera distribuée à la fin de la présente séance à quiconque voudra prendre la peine de le lire.

Je prends la parole devant le Comité en tant que représentant du quatrième tribunal Russell sur la Palestine et, en cette qualité, je représente la société civile mondiale. En guise de préambule, je voudrais dire que les propos que je tiens ici aujourd'hui ne sont pas faits à titre personnel et ne sont motivés ni par des préjugés ni par la malveillance. Je cherche simplement à apporter quelques éclaircissements sur la situation douloureuse d'un peuple en difficulté.

Le tribunal Russell sur la Palestine a été créé précisément à cet effet et pour faire appliquer le principe de responsabilité pour les violations du droit international et le manque de volonté des Nations Unies qui empêchent le peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, en particulier le droit à l'autodétermination. Le tribunal a été constitué principalement en raison de l'incapacité alarmante de la communauté internationale de mettre en œuvre et de faire appliquer l'arrêt clair rendu par la Cour internationale de Justice en 2004,

dans son avis consultatif sur le mur israélien, en réponse à une demande de l'ONU.

Nous nous sommes réunis ici à New York il y a six semaines, les 6 et 7 octobre, en ayant au préalable fait parvenir des invitations à toutes les parties intéressées. Après avoir entendu les témoignages détaillés de nombreux observateurs compétents et à l'issue d'une délibération rigoureuse, nous avons rendu les jugements suivants.

Nous avons conclu que l'État d'Israël est coupable d'un certain nombre de crimes de droit international. Le premier est le crime d'apartheid. Dans la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, ce crime désigne les actes inhumains commis par n'importe quel gouvernement en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci. Cette conclusion du tribunal avait été approuvée plus tôt cette année par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale du Conseil des droits de l'homme à Genève, après présentation orale et écrite des arguments du tribunal.

Le deuxième crime commis est le nettoyage ethnique. Dans ce cas, ce crime inclut l'expulsion systématique d'une grande partie de la population autochtone par la force depuis 1947-1948.

Les châtiments collectifs infligés à une population civile, qui sont explicitement interdits par l'article 33 de la quatrième Convention de Genève, constituent le troisième crime. Israël viole son obligation en tant que Puissance occupante dans tout le territoire palestinien occupé, y compris la Cisjordanie, Gaza et Jérusalem-Est. Les violations les plus graves commises par Israël l'ont été récemment à Gaza avec le blocus et pour ainsi dire l'emprisonnement de toute la population, le meurtre aveugle de Palestiniens durant les offensives israéliennes – l'opération « Plomb durci » menée en 2008 et 2009 – et, maintenant, la destruction provoquée par la récente attaque menée dans le cadre de l'opération « Pilier de défense ».

Tandis que je parle, je peux entendre les murmures de désapprobation des voix gouvernementales et médiatiques, répétant toujours le même mantra éculé des apologistes. « Mais cela a commencé avec les tirs de roquettes du Hamas. Israël ne fait que se défendre ». Examinons cet argument. Est-ce que le Hamas a commencé « cela »? Quand « cela » a-t-il commencé?

La manière dont nous comprenons l'histoire est déterminée par le point de départ que nous choisissons. Si nous prenons comme point de départ le moment où des roquettes ont été tirées en direction d'Israël depuis Gaza, un après-midi donné, nous obtenons une certaine version de l'histoire. Si nous faisons démarrer la journée ce matin, au moment où un jeune Palestinien de 13 ans était abattu par des soldats israéliens alors qu'il jouait au football sur un terrain à Gaza, l'histoire commence à prendre une tournure un peu différente. Si l'on remonte plus loin, on peut voir que depuis l'opération « Plomb durci », selon B'Tselem, l'organisation israélienne des droits de l'homme, 271 Palestiniens ont été tués par des attaques israéliennes et, au cours de la même période, pas un seul Israélien n'a été tué. On peut même soutenir que tout cela a commencé en 1967, avec l'occupation de Gaza et de la Cisjordanie.

La crise à Gaza est une crise qui est le produit de l'occupation. Israël et ses alliés affirment que Gaza n'est plus occupée. Vraiment? Le retrait des soldats et des colons en 2005 a changé la nature, et non pas l'existence, de l'occupation. Israël contrôle toujours l'espace aérien de Gaza, les eaux côtières, les frontières, la terre, l'économie et la vie des habitants. Gaza est toujours occupée. Les habitants de Gaza – 1,6 million de Palestiniens, dont la moitié a moins de 16 ans – vivent dans une prison à ciel ouvert. C'est cette réalité qui sous-tend la crise actuelle. Jusqu'à ce que nous comprenions cela, et jusqu'à ce que les représentants ici présents, leurs gouvernements et l'Assemblée générale prennent la responsabilité de mettre fin à cette occupation, nous ne pouvons même pas espérer que la crise actuelle cesse.

En octobre, la dernière fois que les jurés du tribunal Russell se sont adressés au Comité, on nous a assurés que nos représentations et nos rapports seraient présentés à l'Assemblée générale dans l'optique d'un débat général. Si tout se passe bien aujourd'hui, nous pouvons espérer demander aux membres du Comité de tenir cette promesse.

J'ai fait une brève digression, mais permettez-moi de revenir sur les violations israéliennes que le tribunal Russell a recensées.

Le quatrième crime constituait une violation de l'interdiction par la quatrième Convention de Genève des colonies de peuplement, en particulier l'article 49. Les colonies – toutes les colonies – ne sont pas simplement un obstacle à la paix, elles sont illégales.

Le cinquième crime a été l'utilisation d'armes illégales. Pendant l'opération israélienne « Plomb durci » il y a quatre ans, les organisations internationales des droits de l'homme ont décrit de façon détaillée l'utilisation par Tel Aviv de phosphore blanc lors des attaques contre Gaza. Human Rights Watch a constaté que

« les tirs répétés d'obus au phosphore blanc sur des zones densément peuplées de Gaza au cours de la récente campagne militaire d'Israël étaient aveugle et constituaient des crimes de guerre ».

Le phosphore blanc atteint des températures allant jusqu'à 815 degrés Celsius. Imaginez ce qui se passe quand il entre en contact avec la peau d'un enfant. Human Rights Watch a demandé que les officiers de haut rang israéliens soient tenus pour responsables. Mais à ce jour, ces demandes sont restées sans réponse.

Il y a d'autres violations; les membres savent bien que les résolutions des Nations Unies retracent l'histoire des violations israéliennes. Ils regrettent, déplorent et condamnent les violations, mais quand leurs résolutions ont-elles jamais été mises en œuvre? Il ne suffit pas de déplorer et de condamner. Il faut que l'ONU – les représentants, leurs gouvernements et l'Assemblée générale – prennent au sérieux leur responsabilité de protéger les Palestiniens qui vivent sous occupation et subissent la violation quotidienne de leurs droits inaliénables à l'autodétermination et à l'égalité.

La volonté exprimée par « Nous, peuples des Nations Unies », c'est que tous nos frères et sœurs soient libres de vivre dans l'autodétermination, que les opprimés soient libérés de leur joug en ayant accès au droit, et que ce même droit oblige les oppresseurs à rendre des comptes.

En 1981, j'ai écrit une chanson intitulée « The Gunner's Dream ». Elle faisait partie de l'album des Pink Floyd « The Final Cut ». Cette chanson est censée exprimer le dernier rêve d'un tireur de la Royal Air Force britannique qui va vers sa mort tandis son avion plonge sur le champ d'un pays étranger. Il rêve de l'avenir pour lequel il donne sa vie.

« Un endroit où rester
Assez à manger
Un lieu où de vieux héros déambulent en toute
sécurité dans la rue
Où vous pouvez parler à haute voix de vos doutes
et de vos craintes
Et qui plus est

Un endroit d'où personne ne disparaît et où jamais
vous n'entendrez des coups de botte frappés à la
porte.

Vous pourrez vous détendre des deux côtés des
voies ferrées

Et des fous ne tireront pas sur les musiciens par
télécommande

Et tout le monde a accès au droit

Et plus personne ne tue des enfants. »

En 1982 et en 1983, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 37/88 et 38/79, tenant Israël pour responsable de ces violations. Ces résolutions ont appelé à un embargo total sur les armes destinées à Israël. Cet embargo n'a jamais été imposé. Au lieu de cela, c'est la société civile mondiale qui a dû prendre les devants. À la suite d'un appel lancé en 2005 par la société civile palestinienne, des mouvements sociaux, des militants et un nombre croissant d'organismes ecclésiastiques et même d'autorités gouvernementales locales partout dans le monde ont lancé une campagne de boycott, de désinvestissement et de sanctions dont l'objectif est, comme beaucoup de membres le savent, d'exercer une pression économique non violente sur Israël pour qu'il mette fin aux violations, à l'occupation et à l'apartheid, et cesse de nier le droit au retour des Palestiniens et d'imposer aux citoyens palestiniens d'Israël de vivre comme des citoyens de seconde zone, victimes de discrimination raciale et soumis à des lois différentes de celles de leurs compatriotes juifs. Le mouvement de boycott, de désinvestissement et de sanctions ne cesse de gagner du terrain.

La semaine dernière, j'ai eu le plaisir d'écrire une lettre de soutien au syndicat d'étudiant de l'Université de Californie, à Irvine, pour le féliciter d'avoir exigé que l'Université renonce à ses investissements dans des entreprises qui profitent de l'occupation israélienne. Et l'été dernier, j'étais à Pittsburgh pour assister au vote de l'Assemblée générale de l'Église presbytérienne (USA) sur une résolution pour désinvestir de Motorola, de Caterpillar et de Hewlett-Packard. Cela aurait été impensable il y a 10 ans. Pour citer le grand Bob Dylan, « les temps sont en train de changer ».

Je reviens au présent. Les membres de l'Assemblée générale sont sur le point d'avoir la possibilité de voter pour faire passer le statut de la Palestine à l'ONU à celui d'État non membre. Bien que ne constituant pas une adhésion de plein droit à l'ONU, ce statut serait la reconnaissance par les Nations Unies de la Palestine en tant qu'État qui aurait le droit de signer des traités,

y compris, surtout, le Traité de Rome, qui permettrait à la Palestine de devenir membre de la Cour pénale internationale.

Il s'agit là d'une occasion historique, et le processus qui y a mené a commencé ici il y a 13 mois. C'est l'une des rares occasions qu'ont les États Membres de modifier le cours et la face de l'histoire et en même temps de renforcer l'un des principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies – le droit à l'autodétermination. Cette candidature mentionne de manière implicite les frontières d'avant 1967 et inclut l'intégrité de Jérusalem-Est, l'autonomie de Gaza et la diaspora des réfugiés. C'est un moment historique car 132 États Membres ont déjà reconnu la Palestine en tant qu'État et ce chiffre augmente chaque jour. Cette semaine par exemple, c'est le Hamas qui a apporté son soutien à cette initiative.

J'exhorte les membres à examiner deux points. Tout d'abord, je voudrais les appeler à résister aux pressions de quelque gouvernement puissant que ce soit qui cherche à les contraindre à s'opposer à ce vote ou à reporter l'examen de cette question. Malheureusement, ce lieu sacré a été souvent un lieu de coercition. Aucun gouvernement, si riche ou puissant soit-il, ne devrait être autorisé à utiliser sa puissance financière et militaire pour définir la politique des Nations Unies en intimidant d'autres États sur cette question ou sur toute autre question.

Deuxièmement, il ne faut pas que les États considèrent ce vote sur la création d'un État comme la fin de leurs obligations. La responsabilité de l'Assemblée générale va bien au-delà des questions d'ordre technique examinées par l'ONU. Elle doit inclure une véritable protection des Palestiniens sous occupation et doit exiger des comptes en cas de violation du droit. L'Assemblée générale a des pouvoirs qu'elle n'utilise pas. Elle n'a pas besoin de déferer une situation au Conseil ou d'attendre ses décisions.

Dans quelques mois à peine, nous allons commémorer le dixième anniversaire de la mort de Rachel Corrie, la jeune militante de la paix tuée par un soldat israélien conduisant un bulldozer Caterpillar blindé alors qu'elle essayait de protéger la maison d'un pharmacien et de sa famille à Rafah, à la frontière de Gaza. Des activistes internationaux comme Rachel Corrie, Tom Hurdall et James Miller ont pris des risques, et avec leurs familles, ils ont payé le prix ultime parce que la communauté internationale – les États Membres et l'Organisation des Nations Unies

elle-même – avait échoué à protéger les populations palestiniennes vulnérables vivant sous cette longue occupation.

Bien que les larmes nous brûlent les yeux, nous sommes fiers du travail réalisé par ces jeunes militants et profondément émus par leur sacrifice. Mais nous sommes également en colère de voir que nos gouvernements et nos institutions internationales, y compris l'Assemblée générale, n'ont pas dûment assuré leur protection. S'ils l'avaient fait, Rachel Corrie n'aurait pas eu à consentir le sacrifice ultime. N'oublions pas non plus les milliers de Palestiniens courageux et anonymes – et leurs frères et sœurs d'armes israéliens tout aussi courageux – qui mènent un boycott de l'intérieur, en organisant chaque semaine des manifestations pacifiques pour réclamer leur droit élémentaire et fondamental à une vie ordinaire – le droit de vivre dans la dignité et la paix, d'élever leur famille, de cultiver leur terre, de construire une société juste, de voyager à l'étranger, de ne plus être sous occupation, d'avoir les mêmes aspirations humaines, comme chacun d'entre nous.

À ce propos, je vis ici à New York. Nous les New-Yorkais, nous sommes un groupe plutôt centré sur ses propres préoccupations et, dans une grande mesure à cause de la propagande et de notre situation privilégiée, nous ne savons pas grand-chose de la situation désespérée des Palestiniens. Peu d'entre nous savent que le Gouvernement des États-Unis, notamment au moyen de son droit de veto au Conseil de sécurité, protège Israël de la condamnation de la société civile mondiale que j'ai l'honneur de représenter ici aujourd'hui. Au moment même où les bombes pleuvaient sur 1,6 million de personnes à Gaza, le Président des États-Unis réaffirmait qu'Israël a le droit de se défendre. Nous connaissons tous la portée et la puissance des moyens militaires d'Israël et les effets meurtriers de ses opérations. Alors, que voulait dire le Président Obama? Voulait-il dire qu'Israël a le droit d'occuper indéfiniment l'ensemble de la région?

Les Palestiniens sont un peuple séculaire, intelligent, cultivé, accueillant et généreux. Bien entendu, ils sont un peuple fier; ils résistent face à l'occupation de leurs terres et défendent leurs femmes, leurs enfants et leurs biens du mieux qu'ils le peuvent. Qui ne le ferait pas? Le feriez-vous? Le ferais-je? Est-ce que le Président Obama le ferait? J'espère bien. Ce serait de son devoir.

Il y a plus d'une génération, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2625 (XXV) relative au principe

de l'égalité des droits des peuples et à leur droit à disposer d'eux-mêmes. Dans le préambule de ladite résolution, l'Assemblée générale a reconnu que quand un peuple fait l'objet de « toute mesure de coercition » le privant de ces droits, il a le droit de « réagir et de résister » à une telle mesure de coercition. Lorsque la communauté internationale n'assume pas sa responsabilité de protéger, les Palestiniens doivent l'assumer eux-mêmes.

Cela ne veut pas dire que j'approuve les tirs de missiles en direction d'Israël. Pas du tout. Le droit à la résistance, tel qu'internationalement reconnu, signifie attaquer tout objectif militaire impliqué dans une occupation illégale. Mais soyons clairs, car nous sommes convaincus que la loi est indispensable et impartiale. Les tirs de roquettes sans discernement en direction d'Israël, alors que ce sont des civils qui seront le plus probablement touchés, ne sont pas une forme licite de résistance. Il s'agit d'actes répréhensibles qui doivent être condamnés.

De nombreux militants de la société civile, y compris de nombreux Palestiniens et Israéliens, sont engagés en faveur d'une résistance non violente. Le mouvement de boycott, de désinvestissement et de sanctions, lancé par la société civile palestinienne et auquel ont adhéré des militants du monde entier, fait partie de cette résistance non violente et je l'appuie sans réserve. Toutefois, il faut bien comprendre la situation à laquelle nous nous heurtons : le déséquilibre entre les forces en présence, la réalité de l'occupation et la réaction du peuple sous occupation. La seule solution est d'avoir recours au droit international et d'obliger toutes les parties à s'y conformer.

En attendant, je voudrais revenir sur la rhétorique et essayer de répondre à l'argument selon lequel « Israël a le droit de se défendre » d'un point de vue juridique et historique. Cela ne prendra pas longtemps.

Ex injuria non oritur jus – un droit légitime ne peut naître d'une injustice. Si nous rejetons vraiment toute forme de violence, que ce soit par l'occupant ou une résistance violente du peuple sous occupation, notre objectif doit être d'éliminer les causes profondes de la violence. En l'occurrence, dans ce conflit, cela signifie mettre fin à l'occupation israélienne, à la colonisation, au nettoyage ethnique et au déni du droit à l'autodétermination et d'autres droits inaliénables du peuple palestinien découlant de la Charte des Nations Unies et des autres principes du droit international. Il devrait en être ainsi à l'avenir.

Ayant pendant la campagne électorale renoncé à sa revendication initiale demandant le démantèlement d'Israël, le Hamas a été démocratiquement élu en janvier 2006. Tous les observateurs internationaux présents, y compris l'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter, ont estimé que ces élections ont été libres et équitables. Les dirigeants du Hamas ont à maintes reprises clairement exposé leur position, à savoir que le Hamas est favorable à une paix définitive avec Israël sous les conditions suivantes : le retrait total d'Israël jusqu'aux frontières de 1967, 22 % de la Palestine historique et l'approbation de cet accord au moyen d'un référendum auquel participeraient tous les Palestiniens vivant sous occupation. Je sais que tout le monde ici a connaissance de ces conditions, mais là où je vis, les gens ne le savent pas. Ils ne savent pas que telle est la position du Hamas, et mon rôle est de le leur expliquer.

Nous sommes tous ici pour la même raison. Nous sommes tous attachés aux droits de l'homme, au droit international, au rôle central que doit jouer l'Organisation des Nations Unies et à l'égalité pour tous, y compris pour les Palestiniens. Nous sommes tous ici pour célébrer, en ce 29 novembre, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Toutefois, à mon avis, la commémoration de cette journée ne suffit pas. Que pouvons-nous faire d'autre?

La bataille se livre ici, au Siège de l'ONU, et en même temps dans la ville de New York, pour ce qui est de l'accès aux médias. Il s'agit d'une bataille à mener sur deux fronts. Premièrement, nous devons poursuivre nos efforts pour informer les citoyens américains quant à la réalité du conflit israélo-palestinien et plus particulièrement, le rôle de leur gouvernement, le pays hôte de l'Organisation des Nations Unies, qui finance et facilite les violations commises par Israël aux frais du contribuable.

Deuxièmement, et c'est tout aussi important, nous devons aborder la question des réformes profondes qui s'imposent à l'ONU. L'Organisation doit adopter une nouvelle forme de démocratie. Il faut repenser le droit de veto, sinon l'ONU va périr. Le recours au droit de veto en tant qu'outil politique stratégique par l'un ou l'autre des membres permanents du Conseil de sécurité est une tactique dépassée. Le système est trop susceptible d'être utilisé à mauvais escient. La protection que les États-Unis accordent systématiquement à Israël par le recours au droit de veto en est un exemple. J'exhorte l'Assemblée générale à œuvrer collectivement pour restituer le pouvoir au peuple, afin de faciliter les progrès en vue de

mettre en place un organe plus démocratique, mieux à même d'œuvrer à la réalisation des nobles aspirations de cette grande institution et de représenter la volonté des peuples des Nations Unies.

L'Assemblée générale est la composante la plus représentative et la plus démocratique de l'ONU. Les États-Unis, la Chine, la France, la Russie et le Royaume-Uni n'y ont pas de droit de veto. Ce qu'il faut, c'est la volonté politique. L'Assemblée peut prendre les décisions et les mesures que le Conseil de sécurité ne peut ou ne veut pas prendre. La Charte des Nations Unies commence par les mots « Nous, peuples des Nations Unies », et non par « Nous, les gouvernements ». Je demande instamment aux représentants – au nom des peuples de leurs pays, au nom des peuples de tous les pays, en fait, au nom de tous les peuples de notre planète – d'agir. Ils doivent saisir cette occasion historique et voter aujourd'hui pour accorder à l'État de Palestine un statut d'observateur renforcé, ce qui sera un pas en avant vers son admission en tant que membre à part entière de l'ONU.

Le Président : Je voudrais remercier M. Roger Waters pour la sincérité et la profondeur de sa déclaration, si vibrante et si lucide. Nous le remercions d'avoir su trouver le temps de se joindre à nous en cette importante occasion malgré les contraintes de son emploi du temps. Nous suivons avec intérêt son action militante en faveur du peuple palestinien dans ses fonctions de membre du jury du tribunal Russell sur la Palestine. Le Comité a d'ailleurs eu l'occasion d'entendre l'exposé des membres du jury à sa séance du mois d'octobre dernier. M. Waters a également prêté sa voix pour un documentaire produit par l'ONU, intitulé « Walled Horizons », dans lequel on le voit visiter le mur dans le territoire palestinien occupé et donner ses impressions de musicien et d'auteur-compositeur inspiré par les murs depuis le début de sa remarquable carrière. Le film a contribué à sensibiliser le public aux réalités du terrain et aux conditions de vie difficiles qui sont le lot quotidien des Palestiniens. Il nous offre également un formidable exemple de ce que peut faire la société civile pour provoquer une prise de conscience et promouvoir la solidarité avec le peuple palestinien.

Je profite donc de ce moment pour remercier de leur soutien et de leur solidarité à l'endroit du peuple palestinien toutes les organisations de la société civile qui s'intéressent activement à la question de Palestine. Dans quelques minutes, dès que la séance aura été levée,

nous allons voir le film ainsi que d'autres documentaires. Je remercie une fois encore M. Waters.

J'ai maintenant l'honneur d'annoncer que le Comité a reçu des messages de soutien et de solidarité de la part de nombreux chefs d'État et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations. Je rappelle que les textes des messages seront publiés dans un bulletin spécial de la Division des droits des Palestiniens, mais j'aimerais aussi lire la liste des personnalités et entités qui se sont exprimées, dans l'ordre où nous avons reçu leurs messages.

Nous avons reçu des messages de la part des chefs d'État suivants : S. E. le Président de la République démocratique populaire lao, S. E. le Président de la République populaire démocratique de Corée, S. E. la Présidente de la République fédérative du Brésil, S. E. le Président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, S. E. le Président de la République du Sénégal, S. M. le Roi du Royaume de Bahreïn, S. M. le Sultan du Brunei Darussalam, S. E. le Président du Burkina Faso, S. E. le Président de la République socialiste du Viet Nam, S. E. le Président de la République d'Indonésie, S. E. le Président de la Fédération de Russie, S. E. le Président de la République des Maldives, S. E. le Président de la République de Namibie, S. E. le Président de la République islamique d'Iran, S. E. le Président des Émirats arabes unis, S. E. le Président de la République islamique du Pakistan, S. M. le Roi du Royaume hachémite de Jordanie, S. E. le Président de la République turque, S. E. le Président de la République de l'Équateur, S. E. le Président de la République de Chypre, S. M. le Roi du Maroc, S. E. le Président de la République du Bélarus, et S. E. le Président de la République islamique d'Afghanistan. Nous avons également reçu un message des autorités de transition de la République du Mali.

Nous avons reçu également des messages des chefs de gouvernement suivants : S. E. le Premier Ministre de l'Inde, S. E. le Premier Ministre de la Malaisie, S. E. le Premier du Conseil de l'État de la République populaire de Chine, et S. E. le Premier Ministre de la Thaïlande.

En ce qui concerne les ministres des affaires étrangères, nous avons reçu les messages suivants : S. E. le Ministre des affaires étrangères de Cuba, S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, S. E. le Ministre des affaires étrangères du Mexique, S. E. le Ministre des affaires étrangères de Madagascar, S. A. R. le Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, S. E. le Ministre des

affaires étrangères de l'Algérie, et S. E. le Ministre des affaires étrangères du Japon.

S'agissant des gouvernements, nous avons reçu des messages du Gouvernement du Sultanat d'Oman, du Gouvernement de la République sud-africaine, du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela et du Gouvernement de la République tunisienne.

Pour les organisations intergouvernementales, nous avons reçu un message de S. E. le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique et un message de l'Union européenne.

Pour ce qui est des organisations de la société civile, nous avons reçu des messages de l'Organisation internationale pour le progrès, basée à Vienne, du Groupe de travail d'ONG sur Israël et la Palestine, basé à New York, du Groupe de travail d'ONG sur la paix, basé à Genève, et du Mennonite Central Committee, basé à New York.

Au nom du Comité, j'aimerais exprimer notre sincère gratitude aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères, aux gouvernements et aux organisations que je viens de citer, ainsi qu'à tous les participants à la présente séance, pour les efforts persistants qu'ils déploient en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et pour leur soutien constant aux activités dont le Comité a été chargé.

À présent, j'ai le plaisir de donner la parole à S. E. M. Riyad Mansour, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du peuple palestinien et de ses dirigeants, dont l'importante délégation est conduite par le Président Abbas, à l'occasion de la célébration historique que représente cette année la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Nous sommes très reconnaissants de la magnifique manifestation organisée ce matin et du puissant message de solidarité envoyé au peuple palestinien. Nous interprétons le message fort de ce matin comme un signe de l'événement remarquable et historique qui se produira cet après-midi pour le peuple palestinien, qui lutte sans relâche et résiste à l'occupation du territoire palestinien. Avec l'aide de tous les gouvernements, des organisations de la société civile et des militants représentés en ces lieux ainsi que de tous ceux qui

défendent la juste cause du peuple palestinien, je suis convaincu que, fort de cet effort collectif et du respect du droit international, nous parviendrons cet après-midi à faire reconnaître l'État de Palestine à l'ONU et à obtenir le statut d'État non membre observateur.

En cette occasion historique, nous allons donner un poids juridique à la solution des deux États par la reconnaissance des deux États concernés, ce qui permettra la tenue de négociations d'État à État, alors que l'un d'eux occupe les terres de l'autre, en violation du droit international. Grâce à nos efforts collectifs, je suis certain que nous parviendrons à mettre fin à cette occupation et à célébrer l'indépendance de l'État de Palestine. L'événement historique qui se déroulera cet après-midi restera dans nos mémoires à tous – les Palestiniens du territoire occupé et ceux de la diaspora – comme un remède partiel à l'injustice dont nous sommes victimes.

Mais nous savons que cet événement ne marque que le début d'une nouvelle étape. Nous promettons que notre peuple courageux dans le territoire occupé, dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est y verra un encouragement et que sa détermination sera renforcée par l'appui massif manifesté ici et par la nouvelle preuve de soutien qu'apportera la communauté internationale cet après-midi.

Notre peuple continuera sa lutte légitime pour mettre fin à l'occupation. Notre peuple ne disparaîtra pas. Il ne va pas s'évanouir ni quitter notre terre. Le seul endroit dans lequel il restera est notre mère patrie, la Palestine. Nous sommes absolument certains que nous réussirons à mettre fin à l'occupation et à fêter l'indépendance de notre État.

Je suis sûr que de nombreux participants seront à nos côtés cet après-midi. Il s'agira d'un moment absolument inoubliable et historique, qui donnera au peuple palestinien la possibilité de mieux se défendre sur les plans politique, diplomatique et juridique tout en poursuivant la lutte dans chaque recoin du territoire occupé – la bande de Gaza, Bil'in, Ni'lin, Silwan, Jérusalem et Nabi Saleh. Nous le ferons partout sur le territoire palestinien occupé. Notre peuple est courageux et fier. Les participants ici présents défendent un tel peuple. Je suis convaincu que nous l'emporterons, non seulement s'agissant de ce que nous allons faire cet après-midi mais également, à terme, pour ce qui est de mettre fin à l'occupation et de célébrer l'indépendance de notre État.

Cette matinée est une magnifique célébration et nous en sommes reconnaissants au Comité. Cet après-midi, cette célébration deviendra glorieuse. Nous remercions d'avance les membres et les invitons à se joindre à nous. Je tiens à remercier mon cher ami, que j'ai souvent appelé mon frère jumeau, l'Ambassadeur du Sénégal et Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que tous les États membres et observateurs du Comité, de l'action formidable qu'ils mènent pour le peuple de Palestine. Quand nous aurons atteint notre objectif, mis fin à l'occupation et célébré notre indépendance, nous érigerons des statues en leur honneur.

Le Président : En pareille occurrence, nous pouvons comprendre l'émotion qui étreint notre ami, Riyad Mansour. Nous voudrions le remercier pour son important message et, surtout, espérer vivement, comme il l'a si bien dit, que cet après-midi, avec l'appui de l'écrasante majorité des États Membres, la Palestine posera un jalon supplémentaire dans sa quête d'autodétermination. J'assure l'Ambassadeur du soutien du Comité et, au-delà du Comité, de l'écrasante majorité des membres de cette assemblée.

Immédiatement après la levée de la présente séance, nous projeterons dans cette même salle de conférence quelques documentaires produits par l'ONU sur la situation dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Nous allons aussi voir le documentaire primé, intitulé *This is My Land ... Hebron*. J'invite les participants à rester avec nous pour les voir et apporter ainsi un modeste témoignage de notre solidarité. J'aimerais aussi les inviter à l'inauguration d'une exposition intitulée « Palestine: Memories, Dreams, Perseverance », à

18 heures, dans la galerie nord-est du grand hall du bâtiment de l'Assemblée générale, qui sera suivie d'une réception. La présence de tous me fera le plus grand plaisir.

Avant de lever la séance, je tiens à remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Pedro Núñez Mosquera, Vice-Président du Comité qui va bientôt quitter son poste à New York et regagner La Havane, la belle capitale de son pays, pour y exercer de nouvelles fonctions. L'Ambassadeur Mosquera est l'une des figures les plus attachantes du microcosme de l'ONU. Nous autres membres du Comité l'apprécions encore plus pour son sens du devoir, sa gentillesse et sa disponibilité. Au nom donc de tous mes collègues du Bureau et de tous les membres du Comité, je voudrais le remercier sincèrement pour sa contribution à nos travaux ainsi que pour sa constante attention aux efforts que déploie l'ONU pour contribuer au règlement de ce long conflit. L'Ambassadeur Mosquera a bien travaillé. Nous lui présentons nos vœux de succès dans ses activités futures ainsi que dans sa vie personnelle et familiale.

J'aimerais également remercier tous ceux et toutes celles sans qui nous n'aurions pu nous retrouver ici aujourd'hui, notamment le personnel de la Division des droits des Palestiniens, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de l'information et du Bureau des services centraux d'appui ainsi que, bien entendu, les interprètes et toutes les personnes qui ont travaillé dans les coulisses.

La séance est levée à 12 h 50.